

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

1.ÉLECTIONS PARTIELLES 2010 **ASSERMENTATION**

Je, Laurent Tremblay, dont l'adresse de domicile est le 815, Rang 14, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction à titre de maire, conformément à la loi.

Laurent Tremblay

Déclaré sous serment devant moi, le 3 mai 2010.

Lucie Camiré

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

2010-05-03

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le mardi 6 avril 2010 à 20h00 sous la présidence du maire Laurent Tremblay

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Jean Gagné, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

3. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

4. LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER LAURENT TREMBLAY

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose devant le conseil la lettre de démission du conseiller au siège #5 qui a démissionné le 13 avril dernier.

5. LETTRE DE DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ALAIN SASSEVILLE

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose devant le conseil, la lettre de démission de l'inspecteur municipal Alain Sasseville qui a démissionné le 26 avril 2010.

2010-05-65 6. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Verly

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

ORDRE DU JOUR **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL** **LUNDI 3 MAI 2010 À 20H00**

1. ASSERMENTATION DU MAIRE
2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
4. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER LAURENT TREMBLAY
5. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'INSPECTEUR ALAIN SASSEVILLE
6. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2010
8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS
9. AUTORISATION DE SIGNATURE À LA CAISSE POUR TOUS LES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ
10. CORRESPONDANCE - LISTE
11. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER + DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 MARS
12. FIMR – DÉCOMPTE #6 TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ROUTE 143 SUD
13. RÉOLUTION AU MTQ POUR MENTIONNER NOTRE VOLONTÉ DE SIGNER UN AVENANT NUMÉRO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE 90-130 AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN VUE DU RÉAJUSTEMENT À LA HAUSSE DES CLAUSES FINANCIÈRES
14. VOTE SUR LES RECOMMANDATIONS DU CCU DU 19 AVRIL 2010 – ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AVANT LA FIN DE CONSTRUCTION DE LA RUE
15. COMMISSION DE TOPONYMIE – ENVOI DE LA LISTE DES NOMS DE RUES PROPOSÉE ET ACCEPTÉE PAR LE CONSEIL POUR LES NOUVELLES RUES DU DÉVELOPPEMENT GÉNIDEF
16. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-3 CONCERNANT LE LOTISSEMENT
17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-3 CONCERNANT LE LOTISSEMENT
18. RÉOLUTION D'ACCEPTATION POUR L'INSTALLATION DU PROLONGEMENT DU SERVICE DE BELL RUE ST-ANTOINE
19. AFFAIRES NON-TERMINÉES
 - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DES CADRES
 - PRIX POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU (station de pompage)
 - RÉOLUTION POUR S'OPPOSER AU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION
20. VARIA – FAUCHAGE DE BORD DE CHEMIN
 - RÉOLUTION POUR ÉMISSION DE CONSTATS PAR LA SQ

- EMPLOI ÉTUDIANT 2010
- SALAIRES ÉLECTIONS 2010
- ENTENTE LOISIRS 2010 À 2014
- OTJ SAINT-CLAUDE

21. TOUR DE TABLE

22. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

2010-05-66 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} mars 2010;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'adopter le procès-verbal du 6 avril 2010 tel que reçu.

Proposition adoptée

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Gilles Perron félicite le nouveau maire, Laurent Tremblay pour sa nomination. Monsieur Perron revient sur la période de question de la séance d'avril concernant le débat des bacs bruns. Discussions. Également, il revient sur la deuxième période de questions concernant une question qu'il a posée au conseiller Camiré et qu'il n'y a rien d'inscrit concernant la réponse donnée. Le maire donne la parole à la directrice générale pour qu'elle donne des explications. L'explication est que le procès-verbal est là pour refléter les décisions du conseil. Il y a deux périodes de questions mais rien n'oblige d'inscrire quoi que ce soit sur les discussions faites lors de ces périodes. Le conseil a par contre demandé d'inscrire qui est intervenu et à quel sujet. C'est pourquoi, souvent, la question est suivie du mot discussion et non des réponses données.

2010-05-67 9. AUTORISATION DE SIGNATURE À LA CAISSE POUR TOUS LES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'autoriser le maire Laurent Tremblay à signer tous les documents nécessaires à la Caisse populaire Desjardins de Windsor pour le bon fonctionnement de la municipalité.

Proposition adoptée

10. CORRESPONDANCE

Lecture de la correspondance par la directrice générale, aucune résolution.

2010-05-68 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Gagné

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2010-05-69 11. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER ET DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 MARS 2010

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil ainsi que l'état comparatif des activités de fonctionnement au 31 mars 2010;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2010 représentent un total de 9 778,71\$.

COMPTES PAYER ENTRE LE 7 AVRIL ET LE 2 MAI 2010

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201000230 (I)	2230		2010-04-12	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOISFORMATION		107,88 \$
201000231 (I)	2231		2010-04-12	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES ENF FEV ET MARS 2010		5 116,84 \$
201000232 (I)	2232		2010-04-20	28	HYDRO-QUEBEC	MARS 2010	574,85 \$
201000233 (I)	2233		2010-04-13	628	EXPOSITION AGRICOLE DE	AIDE FINANCIÈRE 2010	60,00 \$
201000234 (I)	2234		2010-04-14	781	COOPTEL	AVRIL, MAI ET JUIN 2010	37,08 \$
201000235 (I)	2235		2010-04-14	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	MARS 2010	140,66 \$
201000236 (I)	2236		2010-04-15	562	ÉQUIPEMENT B. MORIN INC	Peinture pour pépîne New Holland	31,70 \$
201000237 (I)	2237		2010-04-26	494	VISA DESJARDINS	FRAIS ENVOI BULLETIN DE	60,86 \$
201000238 (I)	2238		2010-04-19	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	CONTRAT PARC (11 AU 17 AVRIL	168,00 \$
201000239 (I)	2239		2010-04-20	878	BANQUE NATIONALE	REMBOURSEMENT TAXES CLIENT	209,63 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000							6 507,50 \$
Total des chèques							6 507,50 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 3 MAI 2010

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201000240 (I)	2240		2010-05-03	2	Atelier N. Lavoie Inc	CONDUIT À GAZ	30,19 \$
201000241 (I)	2241		2010-05-03	7	CAMIRÉ LUCIE	DEPL AVRIL 2010 (156 KM À 0,43\$)	67,08 \$
201000242 (I)	2242		2010-05-03	14	COOP DES CANTONS	RONDELLE CIRE, COUVRE-BOULON	69,18 \$
201000244 (I)	2244		2010-05-03	25	GROUPE R.G.	2 PLAQUES (RÉPARER BALAI JOHN	28,79 \$
201000245 (I)	2245		2010-05-03	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT ATELIERS DE FORMATION 2010		62,08 \$
201000246 (I)	2246		2010-05-03	34	L'Étincelle	AVIS PUBLIC D'ÉLECTION PARTIELLE	114,29 \$
201000247 (I)	2247		2010-05-03	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOISFormation Rôle & resp. des élus du		102,74 \$
201000248 (I)	2248		2010-05-03	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC. PIERRE NET RÉPARATION 465 RANG		133,64 \$
201000249 (I)	2249		2010-05-03	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC. BOYAU HYDR. ET RACCORD (MACK)		174,88 \$
201000250 (I)	2250		2010-05-03	62	Ville de Windsor	POTEAUX BORNE FONTAINE LO	2,566,00 \$
201000251 (I)	2251		2010-05-03	75	AGRI-SERVICES ST-LAURENT SEMENCE PELOUSE HOTEL DE VILLE		62,50 \$
201000252 (I)	2252		2010-05-03	82	SLIC	DIVERS	1 055,66 \$
201000253 (I)	2253		2010-05-03	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEEROLEAU JUTE RÉPARATION		23,68 \$
201000254 (I)	2254		2010-05-03	205	L'ÉTOILE JEAN	ENTRETIEN HIVER ST-AMANT ET	333,33 \$
201000255 (I)	2255		2010-05-03	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON	Honoraires pour Cour Mun. du 20-04-	274,29 \$
201000256 (I)	2256		2010-05-03	265	MÉGABURO	Boites re rangement, chem. Susp. & 2	71,34 \$
201000257 (I)	2257		2010-05-03	477	FREDETTE NOVA	CCU 1ER ET 19 AVRIL 2010	50,00 \$
201000258 (I)	2258		2010-05-03	626	MAURICE MICHEL	CCU 1ER ET 19 AVRIL 2010	50,00 \$

201000259 (I)	2259	2010-05-03	638	FONDS DE L'INFORMATION	10 CONTRATS D'AVRIL 2010	30,00 \$
201000260 (I)	2260	2010-05-03	677	MAURICE RICHARD	ENTRETIEN HIVER LAPLANTEGOSHEN	496,65 \$
201000261 (I)	2261	2010-05-03	678	SANI ESTRIE INC	AVRIL 2010 - collecte déchets	3 828,16 \$
201000262 (I)	2262	2010-05-03	709	THERRIEN ANDRÉ	ALLOCATION DE DÉPART AU 30 -03-10	591,39 \$
201000263 (I)	2263	2010-05-03	723	AXION	AVRIL 2010	69,70 \$
201000264 (I)	2264	2010-05-03	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	450L À ,6370 (PROPANE)	329,19 \$
201000265 (I)	2265	2010-05-03	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	ESSENCE (PICK UP)	224,60 \$
201000266 (I)	2266	2010-05-03	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	502L À ,9249\$ (DIESEL)	954,20 \$
201000267 (I)	2267	2010-05-03	841	GENIVAR	SURVEILLANCE RANG 11 + tx ACCISE	3 894,19 \$
201000268 (I)	2268	2010-05-03	863	LES PAPIERS GRIMARD INC	2 pesées	10,00 \$
201000269 (I)	2269	2010-05-03	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ	ENTRETIEN HIVER CHEMIN JANDRON	752,50 \$
201000270 (I)	2270	2010-05-03	877	CENTRE DE MECANIQUE	CREVAISON SUR PICK UP (PATCH)	16,93 \$
201000271 (I)	2271	2010-05-03	879	ST-LAURENT RICHARD	FERMETURE DU LOT 3 678 280	1,56 \$
201000272 (I)	2272	2010-05-03	880	EXCAV. & TRANSPORT	Terreau horticole pour jardin de plantes	366,84 \$
201000273 (I)	2273	2010-05-03	881	PREVENTION ESTRIE	Inspection et recharge des 9 extincteurs	64,34 \$
201000274 (I)	2274	2010-05-03	882	PORTES DE GARAGE RUEL ET	INSTALLATION PHOTOCELL	502,29 \$
201000275 (I)	2275	2010-05-03	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 461,88 \$
201000276 (I)	2276	2010-05-03	67	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	3 210,10 \$
201000277 (I)	2277	2010-05-03	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	782,56 \$
201000278 (I)	2278	2010-05-03	8	CARRA	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	19,02 \$
201000280 (I)	2280	2010-05-03	15	ADMQ	FORMATION LES SUITES DU PL 76	242,68 \$
201000281 (I)	2281	2010-05-03	8	CARRA	AJUSTEMENT PAIEMENT ANNUEL	1,46 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000

23 119,91 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201000243	2010-05-03	15	ADMQ	S	451,50 \$
201000279	2010-05-03	15	ADMQ	I	451,50 \$

Proposition adoptée

2010-05-70 12. PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #6

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'accepter la recommandation du décompte progressif #6 faite par Génivar pour diminuer la retenue de garantie de 10% à 5% au montant pour la municipalité de 47 397,87\$. Ce montant sera remis à l'entrepreneur lorsque Génivar nous confirmera que la mise en route du poste de pompage sera jugée conforme et que les quittances finales concernant les entrepreneurs qui ont participé aux travaux ont tous été payés.

De recommander au Ministère des Transports du Québec le paiement de 21 410,68\$ à Grondin Excavation pour les travaux exécutés pour le MTQ pour diminuer la retenue de garantie de 10% à 5%.

Proposition adoptée

2010-05-71 13. RÉOLUTION AU MTQ POUR MENTIONNER NOTRE VOLONTÉ DE SIGNER UN AVENANT NUMÉRO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE 90-310 AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN VUE DU RÉAJUSTEMENT À LA HAUSSE DES CLAUSES FINANCIÈRES

Attendu que la Municipalité de Val-Joli et le Ministère des Transports a signé le protocole d'entente 90-310 pour la réfection de la route 143;

Attendu que cette entente prévoyait un engagement financier du Ministère des Transports de 150 000\$ et que le montant investi est supérieur aux prévisions faites lors de la signature du protocole;

Attendu que les coûts finaux pour la part du Ministère des Transports se répartissent comme suit :

Grondin Excavation	428 213,50\$
LVM Technisol	9 157,58\$
Laboratoires Shermont	6 816,60\$
Génivar	32 000,00\$
TOTAL	476 187,68\$

Attendu que la Municipalité de Val-Joli est maître d'œuvre de l'ensemble des travaux pour l'implantation des services d'aqueduc et d'égouts domestiques sur une longueur d'environ 500 mètres pour ce qui est des travaux de nature municipale et de travaux de réfection de la route 143 pour la part du MTQ et qu'ils seront financés par un règlement d'emprunt par le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Gagné

D'informer le Ministère des Transports de notre volonté de signer un avenant numéro 1 au protocole d'entente 90-310 en vu du réajustement à la hausse des clauses financières afin de permettre le paiement des factures se rattachant à ces travaux.

D'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'avenant numéro 1 pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

2010-05-72 14. VOTE SUR LES RECOMMANDATIONS DU CCU DU 19 AVRIL 2010 – ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AVANT LA FIN DE CONSTRUCTION DE LA RUE (DÉVELOPPEMENT GÉNIDEF)

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant le fait de ne pas émettre de permis de construction pour le nouveau développement domiciliaire (Développement Génidéf) et ce, tant que la rue ne sera pas conforme. En aucun cas, l'émission de tous permis ne devra déroger à notre réglementation municipale.

Proposition adoptée

2010-05-73 15. COMMISSION DE TOPONYMIE – APPROBATION DE LA LISTE DES NOMS DE RUES PROPOSÉE ET ACCEPTÉE PAR LE CONSEIL POUR LES NOUVELLES RUES DU DÉVELOPPEMENT GÉNIDEF

Attendu que les promoteurs du Développement Génidéf ont soumis au Comité consultatif d'urbanisme, les noms de rues qu'ils désirent proposer;

Attendu que le CCU recommande au conseil l'acceptation de ces noms de rues;

Il est proposé par le conseiller R. Côté
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter les recommandations du CCU et d'envoyer à la Commission de toponymie pour approbation, les noms de rue et le plan s'y rattachant à savoir :

Rue du Rocher
Rue de la Montagne
Rue de la Falaise
Rue Thomas-ODonnell
Rue des Fossés
Rue Bourassa

Proposition adoptée

2010-05-74 16. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-3 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Gagné qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2010-3 intitulé: "*règlement modifiant le règlement de lotissement*" sera présenté pour adoption.

Le règlement a été lu à haute voix devant toutes les personnes présentes.

Proposition adoptée

2010-05-75 17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-3 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Il est proposé par le conseiller R. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'adopter le projet de règlement 2010-3 afin de modifier le règlement de lotissement

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 juin 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville située au 500, Route 249 à Val-Joli. Lors de cette assemblée publique sur les projets de règlement 2010-2 concernant la construction et 2010-3 concernant le lotissement, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Proposition adoptée

2010-05-76 18. RÉOLUTION D'ACCEPTATION DES PLANS POUR L'INSTALLATION DU PROLONGEMENT DU SERVICE DE BELL RUE ST-ANTOINE

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter les plans présentés pour l'installation du prolongement du service de Bell de la rue St-Antoine (Développement Génidef)

Proposition adoptée

19. AFFAIRES NON TERMINÉES

2010-05-77 19.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DES CADRES

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'adopter la version corrigée de la politique de gestion en date de ce jour. D'autoriser le maire à signer le contrat des cadres.

Proposition adoptée

2010-05-78 19.2 PRIX POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU (STATION DE POMPAGE)

Attendu que l'inspecteur municipal a demandé des prix à différents entrepreneurs pour la réparation et la maintenance des réseaux d'égout et station de pompage;

Attendu que suite à la vérification des offres obtenues, il recommande au conseil d'utiliser les services de M.P. Éco;

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter l'offre de M.P. Éco pour la réparation et la maintenance des réseaux d'égout et des postes de pompage pour un taux horaire de 72\$ excluant les matériaux.

Proposition adoptée

2010-05-79 19.3 RÉOLUTION POUR S'OPPOSER AU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

ATTENDU QUE le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a soumis aux unions et aux diverses associations municipales un projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement stipule que les municipalités devront diffuser dans un site Internet certains documents ou renseignements en leur possession ou produits par elles ;

ATTENDU QU' il ressort de ce règlement que pratiquement tous les documents ou renseignements produits par une municipalité devront être diffusés sur un site internet ;

ATTENDU QUE pour une grande majorité de municipalités, la diffusion des documents ou renseignements prévue au règlement nécessitera un ajout de personnel ;

ATTENDU QU' un grand nombre de petites municipalités n'ont pas de site Web et de plus, n'ont pas accès à Internet haute vitesse ;

ATTENDU QU' un des objectifs du règlement est de rendre ces documents ou renseignements disponibles au grand public via Internet ;

ATTENDU QU' il appert de plusieurs rapports que le service Internet haute vitesse en milieu rural rejoint environ 30 % de la population ce qui limite l'accès de ces documents pour les populations non desservies;

ATTENDU QUE plusieurs documents produits à des dates différentes ont des liens entre eux et que le tout exige un suivi et une cohérence, augmentant ainsi la difficulté de diffusion ;

ATTENDU QUE ce règlement amène l'obligation de diffusion des documents plutôt que celle de les rendre accessible ;

ATTENDU QUE les municipalités ont déjà des obligations quant à la manière de publier certains documents et que le règlement soumis ne modifie en rien les modes de publication actuels.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Camiré
Et résolu

QUE la municipalité de Val-Joli fasse savoir à la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques :

1° qu'elle s'oppose au Projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sous sa forme proposée;

2° qu'elle lui propose de revoir ce règlement pour limiter les documents à diffuser afin de tenir compte de la réalité des municipalités et surtout des municipalités rurales en plus de rendre facultative cette diffusion dans un site Web;

3° de prévoir aussi que la publication de certains avis dans un site Web remplace le mode actuel de publications prévu à la loi.

Proposition adoptée.

20. VARIA

2010-05-80

20.1 FAUCHAGE DE BORD DE CHEMIN

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter l'offre de service de Marc Morin pour le fauchage de bords de routes à un tarif horaire au kilomètre double de 27\$.

Proposition adoptée

2010-05-81 20.2 RÉSOLUTION POUR ÉMISSION DE CONSTATS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Attendu que pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la Municipalité de Val-Joli des constats d'infractions;

Par conséquent,

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Camiré

Et résolu conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1)

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la municipalité de Val-Joli, un constat d'infraction pour toute infraction :

- i) aux dispositions de la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre le tabac de contrebande de tabac et de l'un de ses règlements.

Proposition adoptée

2010-05-82 20.3 EMPLOI ÉTUDIANT 2010

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a affiché un poste de journalier pour l'emploi étudiant 2010;

Attendu que nous avons reçu une douzaine de cv et que les élus ont décidé de donner priorité aux jeunes de Val-Joli;

Attendu que des entrevues ont été faites le 26 avril avec quatre étudiants de Val-Joli;

Attendu que le comité de gestion du personnel a fait ses recommandations au conseil;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Gagné

De procéder à l'embauche de Carl Maurice pour l'emploi de journalier pour l'été 2010 à un taux horaire de 10\$ pour des semaines de 35 heures. L'emploi débutera le 25 mai et se terminera à la fin août. En cas de désistement de Carl Maurice, la municipalité embauchera Daisy Verly aux mêmes conditions.

Proposition adoptée

2010-05-83 20.4 SALAIRES ÉLECTIONS 2010

Attendu que suite à la fin de période de mise en candidature, deux candidats ont déposé leur déclaration pour le poste de conseiller au siège numéro 5;

Attendu que des élections se tiendront le 30 mai prochain et que la directrice générale qui agit à titre de présidente d'élection

demande aux membres du conseil d'augmenter les salaires pour le personnel électoral;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'accepter de payer le personnel électoral pour les élections partielles du 30 mai prochain au taux suivant :

RÉMUNÉRATION LORS DE SCRUTIN 2009

POSTE	SALAIRE DEMANDÉ (liste de 1200 électeurs)	SALAIRE ACCORDÉ SELON LA LOI
Présidente d'élection	1200 \$	961,80 \$
Secrétaire d'élection (le 3/4 du Prés.)	900 \$	721,35 \$
Formation	15 \$	13 \$ / séance
Réviseur	12 \$ / heure	10 \$ / heure
Secrétaire commission de révision	11\$ / heure	10 \$ / heure
Agent réviseur	10 \$ / heure	10 \$ / heure
Scrutateur BV	180 \$ / jour	105 \$ / jour
Scrutateur BVA	115 \$ / jour	88 \$ / jour
Secrétaire bureau de vote BV	150 \$ / jour	77 \$ / jour
Secrétaire bureau de vote BVA	100 \$ / jour	64 \$ / jour
Préposé à l'information	120 \$ / jour	84 \$ / jour
Président table de vérification BV	120 \$ / jour	105 \$ / jour
Président table de vérification BVA	95 \$	88 \$ / jour
Membre table de vérification BV	100 \$	77 \$ / jour
Membre table de vérification BVA	80 \$	64 \$ / jour
* Prévoir deux repas pour chaque membre du personnel électoral le jour du scrutin		

RÉMUNÉRATION S'IL N'Y A PAS DE SCRUTIN

POSTE	SALAIRE DEMANDÉ	SALAIRE ACCORDÉ SELON LA LOI
Président(e) d'élection	600 \$	577, 80 \$
Secrétaire d'élection (le 3/4 du Prés.) [pas de révision]	450 \$	433,35 \$

Proposition adoptée

2010-05-84 20.5 ENTENTE LOISIRS 2010-2014

Attendu que la Ville de Windsor a fait une rencontre le 29 avril dernier concernant l'entente des loisirs;

Attendu que l'entente actuelle prévoit des facturations selon le coût de chaque activité divisé par le nombre d'utilisateurs de chaque municipalité;

Attendu que la Ville de Windsor propose une facturation avec un montant annuel fixe qui serait indexé à 2% par année pour la durée de l'entente, soit de 2010 à 2014;

Attendu qu'il nous propose d'ajouter les services de la bibliothèque et les activités aquatiques ainsi que toutes les activités qui pourraient s'ajouter au fil des ans pour un montant supplémentaire par année;

Attendu que les municipalités ont déjà versé des paiements pour les activités hivernales 2009-2010 et que le montant payable pour 2010 serait une part de 60% du montant prévu;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter l'offre de la Ville de Windsor pour la signature d'une nouvelle entente en loisirs pour une période de cinq ans soit de 2010 à 2014. D'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

2010-05-85 20.6 SAE DE SAINT-CLAUDE

Attendu que des jeunes de Val-Joli s'inscrivent aux services d'activités estivales (SAE) de Saint-Claude depuis plusieurs années;

Attendu que la municipalité de Saint-Claude nous fait parvenir à la fin des activités, une facturation détaillée pour nos utilisateurs;

Attendu qu'aucune entente écrite n'a été faite à date pour cette activité;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Gagné

D'informer la municipalité de Saint-Claude que la municipalité de Val-Joli est d'accord à ce que des contribuables de Val-Joli inscrivent leur enfant aux services d'activités estivales à Saint-Claude et que la municipalité de Saint-Claude nous facture comme par les années passées avec le détail du coût des activités.

Proposition adoptée

21. TOUR DE TABLE

Le conseiller Verly donne un compte rendu de la dernière rencontre de Trans-Appel.

Le conseiller Camiré précise qu'il y a eu une rencontre du comité de loisirs et invitent tous les élus à la soirée des bénévoles qui se tiendra le 14 mai pour un 5 à 7.

22. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Pier Lacasse demande si c'est maintenant qu'il doit poser sa question concernant la politique de gestion qui a été adopté ce soir

car les employés n'ont pas été consultés. Le maire l'invite à le rencontrer après la séance pour en discuter.

Nova Fredette demande ce que veut dire le 15 par 18 mètres dans le règlement présenté ce soir. Explication. Il se demande pourquoi le conseil a adopté une résolution contre le fait de publier sur internet le résultat des appels d'offres. Discussion.

Monsieur Perron revient sur le dossier des bacs bruns et demande si la municipalité offrira la possibilité d'avoir des composteurs. Il suggère un sondage pour savoir qui en veut. Il se permet de suggérer que les agriculteurs pourraient recevoir les matières compostables des gens. Discussion.

Guy St-Laurent demande s'il y a du nouveau sur les travaux de voirie qui seront faits cette année. Le conseil a reçu le rapport de l'inspecteur et fera une rencontre pour déterminer les travaux à effectuer.

Réjean Nault demande pourquoi Alain a démissionné et s'informe s'il y a des problèmes à l'horizon puisque le maire a également démissionné dernièrement. Discussion.

2010-05-86 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Verly

De lever cette séance à 20h55. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 juin 2010 à 20h00 mais sera précédée d'une assemblée de consultation sur le règlement 2010-2 concernant la construction et du règlement 2010-3 concernant le lotissement.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire